

Brignais, le 21 octobre 2021

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 30
Votants : 36
Abstentions : xx
Contre : xx
Pour : 36

**Objet : Approbation des tarifs
2022.**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un

Le : 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/10/2021

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Agnès BERAL, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, , MM. Jérôme CROZET, Mmes Marie DECHESNE, M. Thierry DILLENSEGER, Mme Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, M. Martial GILLE, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Mme Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : : Mme Christiane CONSTANT.

SECRETAIRE : M. Ernest FRANCO

Pouvoirs :

M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND

Mme Claire REBOUL donne pouvoir à M. Jean François PERRAUT

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

Mme Clémence DUCASTEL donne pouvoir à M. Damien COMBET

M. Martial GILLE donne pouvoir à M. Jean-Marc BUGNET.

DÉLIBÉRATION N°2021-76

Vu le code général des collectivités territoriales CGCT ;

Vu la délibération n°2015-05 du 27 janvier 2015 concernant les tarifs de l'aire de grand passage à Montagny ;

Vu la délibération du 30 septembre 2008 concernant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage à Brignais ;

Vu le rapport de la CLECT du 28 novembre 2018 concernant le transfert de compétence en date du 01 janvier 2019 de l'aire d'accueil familiale des Vallières à Brignais ;

Vu la délibération n°2017-74 du 28 novembre 2017 fixant les tarifs pour la pépinière d'entreprise de la vallée du Garon à Brignais ;

Vu la délibération n°2018-51 du 19 septembre 2018 fixant le pourcentage hébergements non classés ;

Vu la délibération du 31 janvier 2012 concernant la mise en place de la taxe de séjour ;

Vu la délibération N°2018-19 du 27 mars 2018 concernant la mise à jour des exonérations de la taxe de séjour ;

Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage – Montagny

Désignation	Tarifs TTC	
Caution	1040.00 €	par séjour et par groupe
Emplacement	3.00 €	par famille et par jour

Aire de passage des gens du voyage – Brignais

Désignation	Tarifs TTC	
Caution	90.00 €	par emplacement
Emplacement	3.00 €	par emplacement
Eau	3.00 €	Le m3
Electricité	0.15 €	le kWh

Aire d'accueil familiale des Vallières – Brignais

Désignation	Tarifs TTC	
Emplacement à usage d'habitation	57.00 €	par emplacement et par mois
Charges - Usage habitation	15.00 €	par emplacement et par mois
Emplacement à usage professionnel	18.00 €	par emplacement et par mois

Charges - Usage professionnel	15.00 €	par emplacement et par mois
Caution	57.00 €	par emplacement

Pépinière de la Vallée du Garon – Brignais

Désignation	Tarifs HT	
Connexion internet + téléphonie	20.00 €	par mois
Alarme intervention physique	Refacturation	Prix coutant du prestataire
Reproduction des supports d'accès	Refacturation	Prix coutant du prestataire
Consommation Eau - Atelier	15.00 €	Prix coutant du prestataire

ATELIER	SURFACES		Montant Mensuel HT		
			Année 1	Année 2	Année 3
A1	193m ²	Loyer	609.00 €	913.00 €	1 218.00 €
		Charges	66.00 €	66.00 €	66.00 €
A2-A4	147.5m ²	Loyer	465.00 €	698.00 €	931.00 €
		Charges	53.00 €	53.00 €	53.00 €
A3	147.7m ²	Loyer	466.00 €	699.00 €	932.00 €
		Charges	53.00 €	53.00 €	53.00 €
A5	197.8m ²	Loyer	624.00 €	936.00 €	1 248.00 €
		Charges	68.00 €	68.00 €	68.00 €
BUREAU			Montant Mensuel HT		
B1	18m ²	Loyer	101.00 €	152.00 €	203.00 €
		Charges	130.00 €	130.00 €	130.00 €
	13.45m ²	Loyer	76.00 €	114.00 €	152.00 €
		charges	100.00 €	100.00 €	100.00 €

Salle de formation Communauté de Communes de la Vallée du Garon – Brignais

La communauté de communes propose une salle de formation, climatisée, équipée de 8 postes informatiques, avec une connexion internet haut-débit + casques et un écran permettant de projeter les supports numériques.

Le tarif journalier est fixé à 300 euros TTC.

Taxe de séjour

Catégories d'hébergement	Tarif *
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.00 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages vacances 4 et 5 étoiles	0.70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3%

*dont 10% reversés au département.

Les exonérations pour la taxe de séjour :

Les personnes mineures

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la CCVG

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants:

D'approuver et mettre en place les tarifs 2022 sur le territoire de la CCVG.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Mme Françoise GAUQUELIN
Le 21 octobre 2021

Signé le, 21/10/2021,
GAUQUELIN Françoise Présidente

